

## Région → Faits divers

Mardi 4 Aout 2010

ALLIER ■ Odile Varion est sortie de prison, hier soir, mais elle est toujours mise en examen pour assassinat

## La veuve de l'homme découpé libérée

La cour d'appel a estimé, hier, que les présomptions ne suffisaient plus à maintenir Odile Varion en prison. La veuve de Didier Lacote, empoisonné et scié en deux il y a un an et demi, est sortie dans la soirée, même si elle reste mise en examen, avec leur fils, pour assassinat.

Eric Moine

eric.moine@centrefrance.com

Le dossier est énorme : deux mille cotes. Des dizaines d'interrogatoires, d'analyses scientifiques, d'expertises... Mais, au bout d'un an et demi d'une enquête qui a mobilisé jusqu'à une trentaine de gendarmes et deux juges d'instruction, le dossier est encore trop mince.

## Congelé avant d'être découpé à la scie

« Plus on fouille dans un milieu familial, plus on trouve », s'est agacé, hier, M<sup>e</sup> Canis, codéfenseur, avec M<sup>e</sup> Lebert, d'Odile Varion. Une femme de 42 ans qui, en appel d'une cinquième demande de remise en liberté refusée, en paraît dix de plus, son chemisier blanc peinant à rehausser son teint gris et son ton morne : « Les présomptions ne font pas une preuve. La seule qui doit l'emporter, c'est la présomption d'innocence ».

Un an et demi d'investi-

gations, onze mois de détention provisoire, « il est opportun de faire une pause », a convenu l'avocate générale, Joëlle Bocchino. Une façon d'aller dans le sens des avocats de la veuve de Didier Lacote, mise en examen pour assassinat. Même si la magistrate a relevé « des charges certaines ».

## «Empoisonné par l'absorption d'une dose massive de collyre à l'atropine»

Des éléments que le président Yves Le Bourdon a égrenés, piochant dans l'amas d'indices cumulés par les juges et les gendarmes, « bien qu'Odile Varion proteste de son innocence depuis toujours ».

Le corps de Didier Lacote a été découvert le 10 mars 2009, dans le cof-



10 MARS 2009. Dans le coffre de sa voiture, les morceaux du corps de Didier Lacote se trouvaient dans des sacs-poubelle identiques à ceux achetés par Odile Varion. PHOTO JEAN-MARC SCHAER

fre de sa voiture, à Dompierre-sur-Besbre (Allier) : « Empoisonné par l'absorption d'une dose massive d'un collyre à l'atropine », d'après l'autopsie. « Son corps, portant des traces de brûlures, aurait été congelé avant d'être coupé au niveau du ventre, avec une scie circulaire ».

Les morceaux du cadavre étaient enfermés dans des sacs-poubelle achetés par

Odile Varion. Elle aurait aussi acheté quatre fois de l'atropine qu'il ingérait depuis des mois.

Elle aurait été lassée d'un homme qui, en dehors de son travail à l'usine PSA Peugeot de Dompierre, passait son temps à quitter le domicile familial de Vaumas pour entretenir des relations extraconjugales, notamment dans le milieu échangiste.

Des absences si fréquen-

tes et longues qu'elles justifient, aux yeux d'Odile Varion, d'avoir attendu un mois pour signaler sa disparition. Ni le lieu du crime ni la scie n'ont été retrouvés. Mais en plus de l'atropine et des sacs-poubelles, l'accusation met en exergue des auditions.

## Le fils suspect aussi

Leur fils a par exemple affirmé une fois qu'il a photographié le corps de son père le jour de sa disparition. L'adolescent est d'ailleurs lui aussi mis en examen pour assassinat. « Un empoisonnement se passe généralement dans

le cadre familial », insiste le président : « Difficile d'imaginer que ce soit autrement ici, vu la durée de cet empoisonnement ».

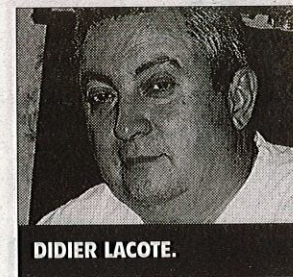
Il n'empêche, au délibéré, il a prononcé la remise en liberté d'Odile Varion. Sortie de prison en soirée, elle reste mise en examen, assignée à résidence chez sa sœur hors de l'Allier, avec interdiction de contacter les témoins.

L'avocat de la famille de Didier Lacote, M<sup>e</sup> Lardans, constate : « Cette remise en liberté n'est qu'une pièce de plus au dossier. D'autres suivront ».

## Il venait d'être grand-père

Didier Lacote et Odile Varion, parents d'un garçon et d'une fille de 16 et 19 ans, vivaient ensemble depuis une vingtaine d'années.

D'abord à Jaligny-sur-Besbre, près des parents de Didier Lacote, puis à Vaumas, dans une maison achetée au bourg. Mais il avait auparavant vécu avec une autre femme, qui a refait sa vie en région lyonnaise. Et Didier Lacote avait eu un premier enfant avec elle. Une fille qui a eu



DIDIER LACOTE.

une fille également. Didier Lacote est ainsi devenu grand-père. Quinze jours avant sa disparition. ■